Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023
ID : 011-211101993-20230530-2023_18D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

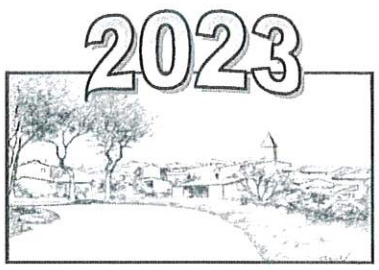

Nombres de Conseillers	
En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trente Mai

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Mai 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, BARTHEZ, GOUZE, MINA, VIDAL, MISSE, SALA, CARON, BEDOS

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **139/18.2023**
Objet : Demande de subvention ANS – 5.000 Equipements Sportifs de proximité

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune est éligible aux subventions attribuées par l'Agence Nationale du Sport sur le programme 5.000 équipements sportifs de proximité.
A ce titre, le projet porté par la Mairie qui souhaite réaliser un projet de City-Parc rentre parfaitement dans cette programmation.
Pour rappel il s'agit de la construction d'une aire multi jeux de 12m sur 24m avec frontons et main courante en résine sur une plateforme en enrobé par procédé béton poreux.
Comme indiqué dans la note d'opportunité, cet aménagement est devenu nécessaire pour la Commune qui investit pour mettre en place des infrastructures adaptées aux besoins de la population et des associations, qu'elles fussent de Lavalette ou d'ailleurs.
Cet investissement a été chiffré à 64.580,00 € HT (77.496,00 € TTC) financé en partie par l'ANS (montant maximum demandé) et par la Commune, comme précisé dans le plan de financement joint (80% ANS : 51.664,00 € et 20% Mairie : 12.916,00 €).
Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la nécessité de réaliser ces travaux et sur l'opportunité de demander une subvention à l'Agence Nationale des Sports.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

☞ de demander l'obtention d'une aide à l'Agence Nationale des Sports au titre du programme 5.000 équipements sportifs de proximité pour un montant estimée à 64.580,00 € HT (77.496,00 € TTC)

☞ d'autoriser la réalisation de cette opération après la notification de cette subvention,

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces, notifications et actes d'engagement, inhérent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

MAIRIE DE LAVALETTE (Aude)

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023
ID : 011-211101993-20230530-2023_19D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

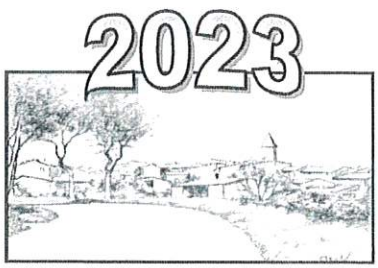

Nombres de Conseillers	
En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trente Mai

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Mai 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, BARTHEZ, GOUZE, MINA, VIDAL, MISSE, SALA, CARON, BEDOS

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **140/19.2023**
Objet : Mission Assistance MO pour un Marché à Bon de Commande

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin d'encadrer au mieux l'établissement d'un Marché à Bon de Commande, il a demandé à la société Opale de l'assister dans cette tâche.

Il rappelle que cette demande avait fait l'objet d'une validation lors d'un précédent Conseil Municipal sans qu'il ait été délibéré (faible montant de la dépense)
Le montant de la mission s'élève à 2.500 € HT (3.000 € TTC)

Afin de laisser une trace écrite, Monsieur le Maire demande donc de valider cette précédente décision et d'établir une délibération afin de l'acter.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- de confier la mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un marché à bon de commande à la Société Opale pour un montant de 2.500 € HT (3.000 € TTC)
- d'autoriser la société a conseiller la Commune en ce sens
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces, notifications et actes d'engagement, inhérent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

MAIRIE DE LAVALETTE (Aude)

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023
ID : 011-211101993-20230530-2023_20D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

2023

Nombres de Conseillers	
En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trente Mai

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Mai 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, BARTHEZ, GOUZE, MINA, VIDAL, MISSE, SALA, CARON, BEDOS

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **141/20.2023**
Objet :CD Attribution d'une Subvention surcoût Vestiaires Stade

Dans le dossier concernant la construction des vestiaires au stade, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il avait demandé « une rallonge » pour des raisons de surcoût des matières premières au Conseil Départemental.
Cette demande de subvention supplémentaire s'avérait particulièrement nécessaire considérant la forte augmentation entre la demande initiale établie : 155.252,09 € HT - 186.302,51 € TTC et le résultat de l'appel d'offre : 259.398,25 € HT soit 311.277,90 € TTC.
Dans un courrier du 3 mai 2023, la Présidente du conseil départemental nous informe que notre demande a été prises en considération et que 26.896,00 € supplémentaires nous avait été attribué.
A ce jour le montant des subventions s'élèvent donc à 57.945,00 € pour le département et à 10.000 € pour la Région soit un montant total de 67.945,00 € pour une dépense de 259.398,25 € HT.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de lui autoriser à signer une convention de financement pour formaliser le soutien financier du Département.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- de prendre en considération cette nouvelle subvention départementale (surcoût) pour un montant de 26.896,00 €
- de remercier Mme la Présidente du Département pour cette aide financière supplémentaire très précieuse
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces et convention inhérent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

MAIRIE DE LAVALETTE (Aude)

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le 01/06/2023
ID : 011-211101993-20230530-2023_20D-DE

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 08/06/2023
ID : 011-211101993-20230530-2023_21D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

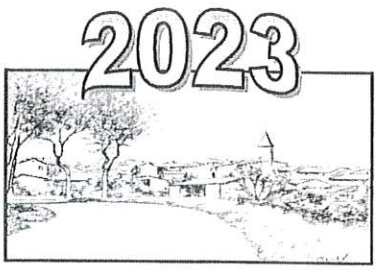

Nombres de Conseillers	
En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trente Mai

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Mai 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, BARTHEZ, GOUZE, MINA, VIDAL, MISSE, SALA, CARON, BEDOS

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **142/21.2023**
Objet :Validation du Marché à Bon de Commande - Voiire

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'une des opérations prioritaires était la réalisation d'un Marché à procédure adaptée pour un accord cadre à bons de commande des travaux d'entretien de la voirie communale.
Une publicité a été faite aux portes de la Mairie le Mercredi 08 mars 2023, dans le journal « Le Limouxin » le Vendredi 10 mars 2023, ainsi que sur plateforme de dématérialisation des marchés publics https://marchespublics-aude.safetender.com/

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre.
Voici les montants totaux HT que proposent les sociétés :

	Montant Détail Prix Unitaire en € HT	Montant Estimation 1 en € HT Devis transmis aux candidats	Montant Estimation 2 en € HT Devis non communiqué aux candidats
Entreprise CAZAL	72 637,80	78 643,50	117 097,50
Entreprise COLAS	90 716,20	65 121,00	86 534,50
Entreprise JEAN LEFVBRE	102 244,36	98 299,30	134 765,15

Suite à la décision prise par le Maître d'ouvrage, et au vu du rapport définitif d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études OPALE, Maître d'œuvre, il s'avère que l'entreprise :
- COLAS France, présente l'offre la plus avantageuse financièrement et techniquement conformément aux critères indiqués dans le règlement de la consultation, établie sur la base du bordereau des prix.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 08/06/2023
ID : 011-211101993-20230530-2023_21D-DE

Pour rappel, les critères de jugement des offres étaient basés sur :

- Prix des prestations ⇨ 60 %
- Valeur technique ⇨ 40 %

Le Maire, pouvoir adjudicateur, propose de retenir l'entreprise COLAS France sur la base des prix fixés dans le bordereau des prix unitaires (BPU).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de lui autoriser à signer l'accord-cadre à bons de commande des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

☞ d'accepter l'offre de l'entreprise COLAS France pour l'accord-cadre à bons de commande des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale.

☞ d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le marché et les éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

MAIRIE DE CAVALETTE (Aude)

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le 14/06/2023
ID : 011-211101993-20230530-2023_22D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

2023

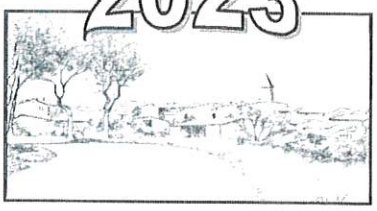

Nombres de Conseillers	
En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trente Mai

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Mai 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, BARTHEZ, GOUZE, MINA, VIDAL, MISSE, SALA, CARON, BEDOS

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **143/22.2023**
Objet : Demande de Subvention ANS – Précisions et Financement

Monsieur le Maire rappelle sa précédente délibération n°139/18.2023 au Conseil Municipal. Il précise à nouveau que la Commune est éligible aux subventions attribuées par l'Agence Nationale du Sport sur le programme 5.000 équipements sportifs de proximité.
A ce titre, le projet porté par la Mairie qui souhaite réaliser un projet de City-Parc rentre parfaitement dans cette programmation.
Pour rappel il s'agit de la construction d'une aire multi jeux de 12m sur 24m avec frontons et main courante en résine sur une plateforme en enrobé par procédé béton poreux.
Comme indiqué dans la note d'opportunité, cet aménagement est devenu nécessaire pour la Commune qui investit pour mettre en place des infrastructures adaptées aux besoins de la population et des associations, qu'elles fussent de Lavalette ou d'ailleurs.
Il indique qu'une nouvelle évaluation des dépenses subventionnables vient d'être réalisée. Elles ont été chiffrée à 43.542,00 € HT (52.250,40 € TTC) pouvant être financées en partie par l'ANS et par la Commune, comme précisé dans le plan de financement joint (50% ANS : 21.771,00 € et 50% Mairie : 21.771,00 €).
Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la nécessité de réaliser ces travaux et sur l'opportunité de demander une subvention à l'Agence Nationale des Sports.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser la réalisation de cette opération « City Parc » telle que présentée ci-dessus,
- de demander l'obtention d'une aide de 50% à l'Agence Nationale des Sports au titre du programme 5.000 équipements sportifs de proximité pour un montant des travaux estimée à 43.542,00 € HT (52.250,40 € TTC)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces, notifications et actes d'engagement, inhérent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

MAIRIE DE LAVALETTE (Aude)

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 011-211101993-20230530-2023_23D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

2023

Nombres de Conseillers	
En exercice.....	15
Présents.....	12
Votants.....	14
Pour.....	14

L'an Deux Mil Vingt Trois

Le Trente Mai

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : le 22 Mai 2023

Présents : MM. MARTINEZ, LAUMONT, BARTHEZ, GOUZE, MINA, VIDAL, MISSE, SALA, CARON, BEDOS

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : BASSOS donne procuration à MILHAU, BONNET donne procuration à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **144/23.2023**
Objet : Demande de Subvention ANS – Rectification Financement

Monsieur le Maire rappelle ses précédentes délibérations n°139/18.2023 et 143/22.2023 du Conseil Municipal.
Il précise à nouveau que la Commune est éligible aux subventions attribuées par l'Agence Nationale du Sport sur le programme 5.000 équipements sportifs de proximité.
A ce titre, le projet porté par la Mairie qui souhaite réaliser un projet de City-Parc rentre parfaitement dans cette programmation. Pour rappel il s'agit de la construction d'une aire multi jeux de 12m sur 24m avec frontons et main courante en résine sur une plateforme en enrobé par procédé béton poreux.
Comme indiqué dans la note d'opportunité, cet aménagement est devenu nécessaire pour la Commune qui investit pour mettre en place des infrastructures adaptées aux besoins de la population et des associations, qu'elles fussent de Lavalette ou d'ailleurs.
Il indique qu'une rectification des dépenses subventionnables vient d'être réalisée. Elles ont été chiffrées à 64.580,00 € HT (77.496,00 € TTC) pouvant être financées en partie par l'ANS et par la Commune, comme précisé dans le plan de financement soit 21.771,00 par l'ANS (50% du montant éligible qui est de 43.542,00 €): et 42.809 € sur les fonds propres de la Commune.
Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la nécessité de réaliser ces travaux et sur l'opportunité de demander une subvention à l'Agence Nationale des Sports.

Après en avoir débattu, et délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

☞ d'autoriser la réalisation de cette opération « City Parc » telle que présentée ci-dessus pour un montant de 64.580,00 € HT (77.496,00 € TTC)

☞ de demander l'obtention d'une aide de 21.771,00 € à l'Agence Nationale des Sports au titre du programme 5.000 équipements sportifs de proximité pour un montant des travaux subventionnables par l'ANS estimée à 43.542,00 € HT (52.250,40 € TTC) soit une subvention à hauteur de 50% de la dépense.

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces, notifications et actes d'engagement, inhérent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

MAIRIE DE LAVALETTE (Aude)

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage